

Image not found or type unknown



Recupération de jour férié

Par **brigittegirodon**, le **31/10/2008** à **12:05**

bonjour ,
j'aimerais savoir si l'orque l'on est à temps partiel les jours de recupération d'u jour férié sont obligatoirement payé et non récupéré car mon employeur me soutien que je n'ai pas le choix merci d'avance